

## Inscription au concours « L'eau dans l'Art »

Je souhaite participer au concours L'eau dans l'Art organisé dans le cadre des Rencontres de l'Eau qui auront lieu le vendredi 6 février 2026 à l'aula de l'HEPIA à Genève

Titre du projet artistique/œuvre :

.....

Quel est le médium utilisé : .....

En quoi le projet artistique fait-il référence à l'eau ?

.....  
.....  
.....  
.....

Ecole : ..... Degré : .....

Email : ..... Téléphone : .....

Prénom : ..... Nom : ..... Age : .....

Prénom : ..... Nom : ..... Age : .....

Prénom : ..... Nom : ..... Age : .....

Prénom : ..... Nom : ..... Age : .....

Prénom : ..... Nom : ..... Age : .....

Prénom : ..... Nom : ..... Age : .....

Merci de joindre au minimum une photo et/ou un dossier contenant des images.

Je joins à mon dossier (entourer ce qui convient) :

- Une/des photo(s)    Oui    non
- Un dossier            Oui    Non

Signature(s) :

## Règlement de participation au concours « L'eau dans l'Art »

### 1. Conditions de participation :

- Le formulaire de participation au concours doit être rempli en intégralité et envoyé par mail [evenement@maisondelariviere.ch](mailto:evenement@maisondelariviere.ch) (ou par poste à La Maison de la Rivière, à l'att. d'Anouck Tschudi, Chemin du Boiron 2, 1131 Tolochenaz) d'ici au **20 novembre 2025**
- Le concours est ouvert aux étudiant.e.s dès 16 ans de toutes les écoles supérieures et professionnelles de Suisse romande
- Si l'œuvre est sélectionnée, elle doit être présentée lors des Rencontres de l'Eau le 6 février 2026 à l'Hepia, Rue de la Prairie 4, 1202 Genève
- Au minimum 1 artiste ayant travaillé dessus sera également présent
- Une ou plusieurs photos et/ou le nom de l'œuvre et/ou de l'artiste, et/ou de l'école peut être cité sur les réseaux sociaux, sur les sites internet des organisateurs et dans les communications liées aux Rencontres de l'Eau
- Aucune publicité n'est admise
- Pas de contestation possible sur le choix des projets retenus ou non retenu et/ou sur les résultats

### 2. Éthique de l'œuvre :

L'œuvre doit :

- Être en lien avec l'eau
- Permettre de créer un/des lien(s) entre la science et la société
- Convenir à un large public
- Être exposable dans un centre nature accueillant également des enfants en bas âge

De plus l'œuvre ne doit pas contenir de propos ou de visuels jugeant, violent, dénigrant ou choquant

### 3. Format :

- L'œuvre doit être terminée
- Le projet artistique doit être présentable physiquement (pas d'art vivant, pas d'œuvre sonore, pas de vidéo, ...)
- Le projet peut être réalisé seul ou en groupe de maximum 6 personnes
- L'œuvre comporte un titre et un explicatif écrit
- Dimension maximale du projet artistique : largeur 1m50m, profondeur 1m, hauteur 1m80
- Pas d'accroche possible au mur ou au plafond, si besoin, l'œuvre doit être présentée avec son support

#### 4. Processus de sélection :

##### 1ère étape

- Toutes les propositions seront analysées par le comité d'organisation des Rencontres de l'Eau début décembre afin d'établir l'adéquation avec ce règlement
- Tous les projets recevront une réponse de recevabilité ou non d'ici fin décembre

##### 2ème étape

- Les projets sélectionnés seront présentés sur les réseaux sociaux et sur le site internet des Rencontres de l'Eau
- Un concours ouvert au public sera organisé afin de déterminer les finalistes

##### 3ème étape

- Les finalistes seront présent.e.s avec leur œuvre lors de la journée des Rencontres de l'Eau le 6 février 2026 entre 8h et 17h à l'Hepia,
- Chaque finaliste aura 2 minutes pour présenter son projet en début de journée
- Le public, les intervenant.e.s et le personnel présent lors de la journée des Rencontres de l'Eau seront invités à voter pour son œuvre favorite
- Les résultats seront annoncés à la fin de cette journée

#### 5. Prix :

- 1<sup>er</sup> prix Exposition de l'œuvre dans le centre nature et culture de La Maison de la Rivière lors de son exposition artistique d'hiver de novembre 2026 à mars 2027
- Résultats diffusés sur les réseaux sociaux et sur notre site internet

#### 6. Délais d'inscription :

- Délais d'inscription le 20 novembre 2025

#### 7. Recours :

Aucun recours sur les choix et les décisions n'est admis.

J'accepte le règlement de participation au concours « L'eau dans l'Art » et je confirme que les données fournies dans le formulaire d'inscription sont exactes.

Lieu et date :

Prénom(s) et nom(s) :

Signature(s) :

Merci de renvoyer le formulaire d'inscription complété, le règlement de participation signé ainsi que la/les photo(s) et le dossier à [evenement@maisondelariviere.ch](mailto:evenement@maisondelariviere.ch) d'ici le 20 novembre 2025